

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

19 OCTOBRE 2017

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

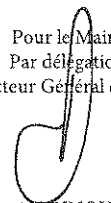
OBJET

**Modification de la
représentation du Conseil
Municipal au sein du
conseil d'administration
du collège international**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 20 octobre 2017
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 20 octobre 2017
et qu'il est donc exécutoire.

Le 20 octobre 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix sept, le 19 octobre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 octobre deux mille dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Madame HABERT-DUPUIS, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur COUTANT, Madame MEUNIER, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur AUDURIER à Monsieur PERICARD

Etait absente :

Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance :

Monsieur JOUSSE

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20171019-17-G-06e-DE
Date de télétransmission : 20/10/2017
Date de réception préfecture : 20/10/2017

OBJET : MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE INTERNATIONAL

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 10 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné des représentants afin de siéger au sein du Conseil d'Administration du collège international. Sont actuellement membres de ce conseil d'administration :

Titulaires : Madame HABERT-DUPUIS, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU.

Suppléants : Monsieur SOLIGNAC, Monsieur PERICARD, Monsieur PRIoux.

Suite à la prise de fonctions de Monsieur PERICARD, il convient de compléter l'effectif de ce conseil d'administration.

L'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal procède à la désignation de membres ou de délégués pour siéger au sein de ces organismes dans les cas et conditions prévus par la loi et les textes régissant ces organismes.

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, sauf disposition contraire, les représentants dans ces instances sont élus au scrutin majoritaire à 2 tours. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. Le scrutin est secret. Si une seule candidature est déposée, il peut être effectué à main levée.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un membre suppléant pour remplacer Monsieur Arnaud PERICARD au sein du Conseil d'Administration du collège international selon les modalités précédemment citées.

La candidature suivante a été reçue : Monsieur Pierre CAMASSES

DÉLIBÉRATION

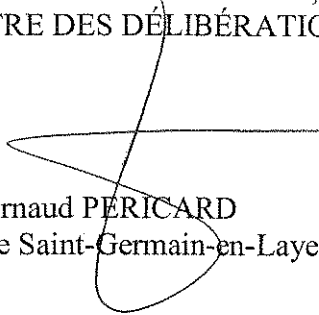
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote,

A L'UNANIMITE, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s'abstenant,

ELIT Monsieur Pierre CAMASSES membre suppléant au sein du Conseil d'Administration du collège international.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PERICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye